

Séance du 13 novembre 2023

La question arménienne, de 1894 à 1923

Gérard DÉDEYAN

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS-CLÉS

Chrétienté, Vartanank', Cilicie, Arménie orientale, Califat, Ottomans, Jeunes-Turcs, Génocide, Clemenceau, Wilson, Sénat, Légion arménienne, Romieu, P. Poidebard, Mustafa Kemal Pacha, Smyrne, Kurdes.

RÉSUMÉ

L'Arménie, premier État officiellement chrétien, « chrétienté de frontière- » située vers l'Asie, est singularisée par une langue européenne.

Le royaume ayant été supprimé par les Perses (428), ensuite administré par les califes de Damas, puis de Bagdad, l'invasion turque du XI^e s. entraîne une partie de la noblesse vers la Cilicie, où la proximité des États croisés suscite une bénéfique occidentalisation (institutions, alliances dynastiques, voire langue).

Après la chute de la Cilicie arménienne, la Grande Arménie est disputée entre l'Empire ottoman et le royaume de Perse, les tsars de Russie en libérant la partie orientale dans le premier tiers du XIX^e s. La partie occidentale, ottomane, est victime d'un processus génocidaire, culminant en 1915, mais s'étirant entre 1894 et 1922. En même temps que la fondation d'une république d'Arménie (1918-1920), la création d'un vaste espace national arménien est amorcée par le gouvernement français qui, finalement, y renonce, en raison de la menace de propagande léniniste en Syrie, vers laquelle s'orientent les intérêts français, et de ménagements nécessaires envers la nouvelle république de Turquie (1923), dont le fondateur, Mustafa Kemal, efface la Question arménienne, puis commet des massacres au Kurdistan.

Nous prendrons un très large recul, pour bien faire comprendre les enjeux de la Question arménienne.

Genèse de l'Arménie

L'Arménie, même si, pour notre ministère des Affaires étrangères, elle se situe dans la catégorie « Europe orientale », fait plutôt partie de l'Asie du point de vue géographique ; elle s'étend, en effet, largement au sud du Caucase : au nord-ouest jusqu'à la chaîne pontique ; à l'ouest jusqu'à l'Euphrate ; à l'est vers la mer Caspienne ; au sud aux confins de l'Iran et de l'Irak, sinon de la Syrie. Paradoxalement, aux yeux de la majorité des spécialistes occidentaux, à l'époque de l'invasion des « peuples de la mer », vers 1200 av. J.-C., les Arméniens originels seraient venus de la Thrace et, franchissant les Détroits, auraient lentement migré à travers l'Asie Mineure et conquis,

entre la fin du VII^e et le début du VI^e siècle, aux dépens du royaume d'Ourartou (c'est le même mot qu'Ararat, la montagne sacrée de l'Arménie, et son plus haut sommet), le plateau « arménien- » auquel ils devaient donner leur nom. L'ethnogenèse du peuple arménien remonterait à la rencontre des Arméniens venus d'Europe avec les autochtones, proches des peuples caucasiens, sans exclure des contacts avec les Araméens, de langue sémitique, au sud du plateau.

Les origines lointaines – géographiquement et chronologiquement – des Arméniens expliquent que la langue arménienne se rattache, dans la grande famille des langues indo-européennes, aux langues de l'Europe, et présente des affinités avec le grec.

Naissance de l'identité arménienne

C'est d'ailleurs l'alphabet grec (secondairement l'alphabet syriaque) qui inspira le moine Mesrop Machtots lorsque, au début du V^e siècle, il créa l'alphabet arménien de trente-six lettres, auxquelles, sous l'influence des Croisés, devaient s'ajouter deux autres. C'est la conversion au christianisme du roi Tiridate, baptisé par saint Grégoire l'Illuminateur – vers 305 –, l'Arménie devenant ainsi le premier État chrétien (environ soixante-dix ans avant l'Empire romain), qui rendit nécessaire, en vue de traduire la Bible et de christianiser le peuple en profondeur, la création de cet alphabet spécifique, quatre siècles avant la création de l'alphabet cyrillique et peu avant celle des alphabets géorgien et éthiopien. La prééminence du modèle grec ne doit pas surprendre, puisque l'élite intellectuelle arménienne allait se former dans les grands centres de culture grecque (Constantinople, Antioche, Alexandrie).

L'identité arménienne reçut son sceau définitif par le baptême du sang (451), puisque, au milieu du V^e siècle, la Perse, de religion mazdéenne, allait tenter de ramener par la force l'Arménie à ses anciens dieux – qui étaient, en partie, ceux du panthéon iranien – et y renonçait quoique victorieuse, après la résistance farouche de saint Vartan et de ses compagnons à la bataille d'Awarayr (451). L'héroïsme du général Vartan et de son armée a donné lieu à la fête des Vartanank', célébrée solennellement chaque année par l'Église arménienne, le dernier jeudi du Grand Carême.

Après sa conversion officielle au christianisme, le royaume d'Arménie, qui a rompu des attaches anciennes avec la Perse pour se rapprocher de l'Empire romain, où le christianisme est devenu religion d'État depuis 381, puis partagé, en raison d'un accord mutuel, entre Empire romain et royaume de Perse, en 387, perdant progressivement sa spécificité à l'ouest (réduction en province d'« Arménie Mineure- ») et son statut de royaume, en 428, la dynastie sassanide ne tolérant qu'un *marzbanat* (province frontière) d'Arménie. Le refus, par les armes, du mazdéisme perse, à la bataille d'Awarayr, marque désormais la destinée de l'Arménie – devenue, suivant l'expression de Mgr Levon Zekiyán, « une chrétienté de frontière- » – soumise, à partir du milieu du VII^e siècle, au protectorat, évoluant en domination, des califes (de Damas, puis de Bagdad). La royauté est restaurée à partir du XI^e siècle, tout en se fractionnant en plusieurs entités, l'expansion de l'Empire byzantin vers l'est, puis l'invasion des Turcs, originaires d'Asie centrale, mettant fin à l'indépendance, à l'exception de quelques modestes principautés arméniennes.

Le rôle de l'Arménie cilicienne

À la fin du XI^e siècle, l'émigration de princes arméniens vers le sud-ouest et les rives de la Méditerranée, suivie de l'arrivée de la Première croisade, favorise tout à la fois la création d'un État arménien en Cilicie (1073-1375), et celle des États latins du

Nord (principauté d'Antioche, comté franco-arménien d'Édesse). La période du royaume d'Arménie cilicienne fut une période d'échanges étroits avec le monde franc (régime féodo-vassalique, alliances politiques scellées par des unions matrimoniales, entre autres avec les Lusignan, rédaction de certaines chroniques en français, union avec l'Église romaine, échanges économiques avec Montpellier et sans doute Nîmes). À partir du XVI^e siècle, l'Arménie (la Grande Arménie et l'Arménie cilicienne) est partagée entre l'Empire ottoman et le royaume de Perse, dont les provinces arméniennes sont annexées par les tsars de Russie dans les trois premières décennies du XIX^e siècle.

L'ère des nationalités

La deuxième moitié du XIX^e siècle est la période du *Zart' onk'* (Réveil). Attentifs à l'Occident, les Arméniens de l'aire ottomane vont tirer les leçons – pour le destin de leur pays – des principes de la première Révolution française et de l'exemple des révolutions de 1848, « printemps des peuples », et contribuer au changement de mentalité et à la modernisation politique des pays où ils sont installés. Auparavant, les Arméniens de l'aire russe, et plus particulièrement les promoteurs du mouvement de libération, ont été plutôt influencés par l'illumination anglaise et française, auquel les initient leurs compatriotes installés en Inde (colonie marchande de Madras) : c'est de Locke et de Montesquieu que sont inspirées les premières esquisses de la Constitution arménienne.

Les guerres russo-persanes et russo-turques entraînent positivement une émigration et une concentration des Arméniens dans les terres conquises par les armées du tsar. De moins de 20 000 en 1827, le nombre des Arméniens, dans la province d'Erevan, s'élève à 700 000 à la fin du siècle. L'administration russe, très centralisée, ne favorise guère les autonomies locales. Néanmoins, à la différence de l'Église orthodoxe géorgienne, le Saint-Siège d'Etchmiadzine voit reconnaître sa spécificité, malgré le rude intermède – contré par une véritable rébellion – de la confiscation des biens de l'Église arménienne en 1903.

Dans l'Empire ottoman, la période prometteuse des *Tanzimat* – réformes mises en œuvre par la Sublime Porte, établissant, entre autres, l'égalité entre musulmans et non-musulmans et reconnaissant l'autonomie interne des *millet* (communautés ethno-religieuses de l'Empire) –, les libéraux arméniens, nourris des exemples de la révolution française de 1848 – certains se sont signalés sur les barricades – ou du *Risorgimento* italien (pour beaucoup, Garibaldi est une idole), introduisent, avec la Constitution arménienne de 1863 (l'un de ses auteurs, l'écrivain Krikor Odian, devait participer à l'élaboration de la Constitution ottomane de 1876), un système de « monarchie constitutionnelle », limitant le pouvoir du patriarche arménien et des *amira* (les notables, souvent de hauts fonctionnaires du sultan) à l'intérieur de l'*Ermeni millet* (accompagnée de pratiques parlementaires). Les véritables conflits avec le pouvoir n'apparaissent qu'après la guerre russo-turque de 1877-1878, l'armée du tsar intervenant en faveur des chrétiens des Balkans (particulièrement des Bulgares, qui obtiennent leur indépendance) et introduisant, au traité de San Stefano, pour les six *vilayet* (districts) de l'Arménie occidentale, un train de réformes auquel, cependant, la même année 1878, le traité de Berlin, enlève toute possibilité réelle de mise en œuvre.

Le développement culturel

Voué à l'épanouissement des nationalités, le XIX^e siècle voit se développer un important réseau scolaire arménien, plus tôt chez les Arméniens de l'Empire ottoman (particulièrement à Smyrne, Constantinople) que chez ceux de l'Empire russe (séminaire Nercessian de Tiflis en 1824, Académie théologique Kévorkian à Etchmiadzine en

1874). La langue arménienne moderne – dans ses variantes occidentale et orientale – prend la place, en littérature, de la langue classique. Les Arméniens font volontiers leurs études supérieures à Constantinople, Moscou ou Saint-Petersbourg, mais aussi en Italie (chez les Pères mékhitaristes), en France (Paris, Nancy, Montpellier), en Suisse (Genève). Ils jouent un rôle premier dans l'Empire ottoman et au Caucase pour l'opéra, le théâtre, la photographie.

Les premiers massacres, partie intégrante du processus génocidaire

Les exactions des chefs kurdes ou des tribus musulmanes chassées du Caucase russe se poursuivant, et les revendications – modérées – des Arméniens (travaillés parfois par des partis révolutionnaires nés à Van, et surtout à Tiflis) se précisant, le sultan Abdülhamit II, irrité, de surcroît, par des manifestations de rue à Constantinople et par quelques insurrections (en Cilicie et dans le Sassoun) déclenche la première phase d'un « processus génocidaire- » qui fait au moins 200 000 morts, sans compter la vague de réfugiés, repliés vers le Caucase, ou les conversions forcées. Il n'y a pas d'intervention des Puissances, malgré les interpellations d'un Jean Jaurès à la Chambre des Députés et le développement du mouvement arménophile (la plupart des Arménophiles sont des dreyfusards).

La révolution jeune-turque de 1908, malgré les espoirs de libération qu'elle pouvait nourrir, ne peut conjurer, en 1909, les massacres de Cilicie (environ 30 000 morts), dans lesquels le parti des Jeunes-Turcs porte sa part de responsabilité.

Dans l'Empire russe, l'assassinat du tsar libéral Alexandre II (1881) entraîne une politique de russification – confiscation des biens ecclésiastiques, fermeture des écoles arméniennes – et la mise en œuvre, au Caucase, de la part des autorités russes, de conflits interethniques arméno-azéris (1905-1909).

Le génocide des Arméniens occidentaux

Aussi bien par solidarité que par ambition politique, la Russie encourage (avec le Bureau national arménien de Tiflis) la mise en place de réformes dans les six *vilayets* (les six provinces à dominante démographique arménienne), avec l'approbation des Puissances (1912). Deux inspecteurs de pays neutres se partagent, à leur arrivée en 1914, les provinces arméniennes, mais la déclaration de guerre les oblige à retourner dans leur pays.

Les dirigeants turcs profitent de cette déclaration de guerre (juillet 1914) pour rejoindre les Allemands et se débarrasser de la tutelle étrangère par l'abrogation des Capitulations et le renvoi des inspecteurs occidentaux. C'est l'occasion pour la Turquie de combattre son ennemi traditionnel, l'Empire russe, qui fait obstacle au panturquisme, et de neutraliser ses créanciers pour la dette ottomane, à savoir la France et la Grande Bretagne. C'est enfin la possibilité offerte de régler définitivement la Question arménienne à l'abri des interventions étrangères et d'éliminer un peuple qui, placé entre les territoires turcs d'Anatolie d'une part, et ceux de Transcaucasie et d'Asie centrale de l'autre, fait obstacle au panturquisme. Le déshonneur encouru par Enver Pacha, ministre de la Guerre, dont l'imprudente stratégie entraîne une lourde défaite pour l'armée ottomane sur le front turco-russe, dans l'hiver 1914-1915, n'est pas la moindre raison de la mise en œuvre du génocide- : les Arméniens seront le bouc émissaire de ce retentissant échec.

L'autodéfense des Arméniens de Van, à la mi-avril 1915, face aux violences du gouverneur de la province, est présentée comme une rébellion qui justifie la rafle massive de l'élite arménienne, effectuée à Constantinople, le 24 avril 1915, date qui, à l'avenir,

fera référence pour la commémoration du génocide dont elle marque le début. De fait, l'ensemble de la population arménienne de l'Empire ottoman est ensuite déportée et exterminée, sur l'ordre du ministre de l'Intérieur, Talaat. Après que les hommes mobilisables, regroupés en bataillons de travail, ont été exécutés par groupes, les éléments restants sont progressivement exterminés, et ce, à l'issue d'une déportation en deux étapes- : de mai à juin, les Arméniens des six *vilayets*, à pied, par des sentiers de montagne- ; à partir de l'hiver 1915-1916, les Arméniens de Cilicie et de l'Anatolie occidentale, par chemin de fer. Les survivants des deux phases de déportation sont regroupés en Syrie et en Irak dans des camps de concentration et progressivement éliminés. Le télégramme de Talaat Pacha, ministre de l'Intérieur, à la direction du parti à Alep, ordonne l'élimination de tous, même des femmes et des enfants, « sans écouter les sentiments de la conscience- ». Le bilan est de 1,5 million de victimes (la population arménienne comptait, au départ, environ 2,1 millions, contre 1,8 dans l'Arménie caucasienne). Le génocide est accompagné d'une confiscation programmée des biens des Arméniens.

La déportation concerne non seulement les Arméniens de la frontière turco-russe – dont pourtant le général Enver Pacha avait reconnu la loyauté – et qui avaient été déportés, après le massacre d'hommes valides, vers le désert, mais aussi les Arméniens de l'Intérieur (parfois en famille), acheminés par train vers la Direction générale de l'installation des tribus et déportés et envoyés en Syrie, au Liban, en Palestine, pays où ils purent survivre partiellement, ou le long de l'Euphrate, vers des camps-mouroirs comme Deir-ez-Zor.

Une tentative de restauration étatique

Après la défaite austro-germano-ottomane, et à la faveur de la Révolution d'Octobre, les Arméniens de l'ex-Empire russe, restaurent, après plus de cinq siècles, un État arménien – c'est la première République arménienne (1918-1920) –, tandis qu'un Foyer national arménien (1919-1921), sous mandat français, est créé en Cilicie, l'administration en étant confié au colonel Louis Romieu, créateur de la Légion arménienne, puis au colonel Pierre Fly Sainte-Marie (les familles de ces grands soldats sont bien représentées à Montpellier) et au colonel Brémond. Les 120 000 Arméniens qu'on avait fait revenir en Cilicie, sont, en 1920-1922, de nouveau sur le chemin de l'exode.

Pris entre la menace kémaliste et la pression bolchévique – après avoir préservé le cœur de leur République de la conquête turque et géré la présence de quelque 300 000 réfugiés des territoires ottomans –, les Arméniens préfèrent se tourner vers les Russes. Quant au Foyer cilicien, il est abandonné par le gouvernement français qui veut ménager la puissance montante de Mustafa Kémal. Le traité de Sèvres (10 avril 1920) reconnaissant, *de jure*, entre autres clauses, un État arménien indépendant et le droit à des réparations, est signé par la Turquie, mais non ratifié, en raison du refus des États-Unis d'assumer le mandat sur l'Arménie.

La première République d'Arménie, « la vaillante petite alliée- », selon l'expression de Clemenceau, est ainsi abandonnée, malgré la dette morale contractée à son égard.

Du traité de Sèvres au traité de Lausanne

Le procès des Unionistes (le parti Union et Progrès soutenu par les Jeunes-Turcs) qui eut lieu en 1918 à Constantinople, occupée par les Alliés, avec l'aval du Sultan, dut se contenter de condamner par contumace les principaux coupables.

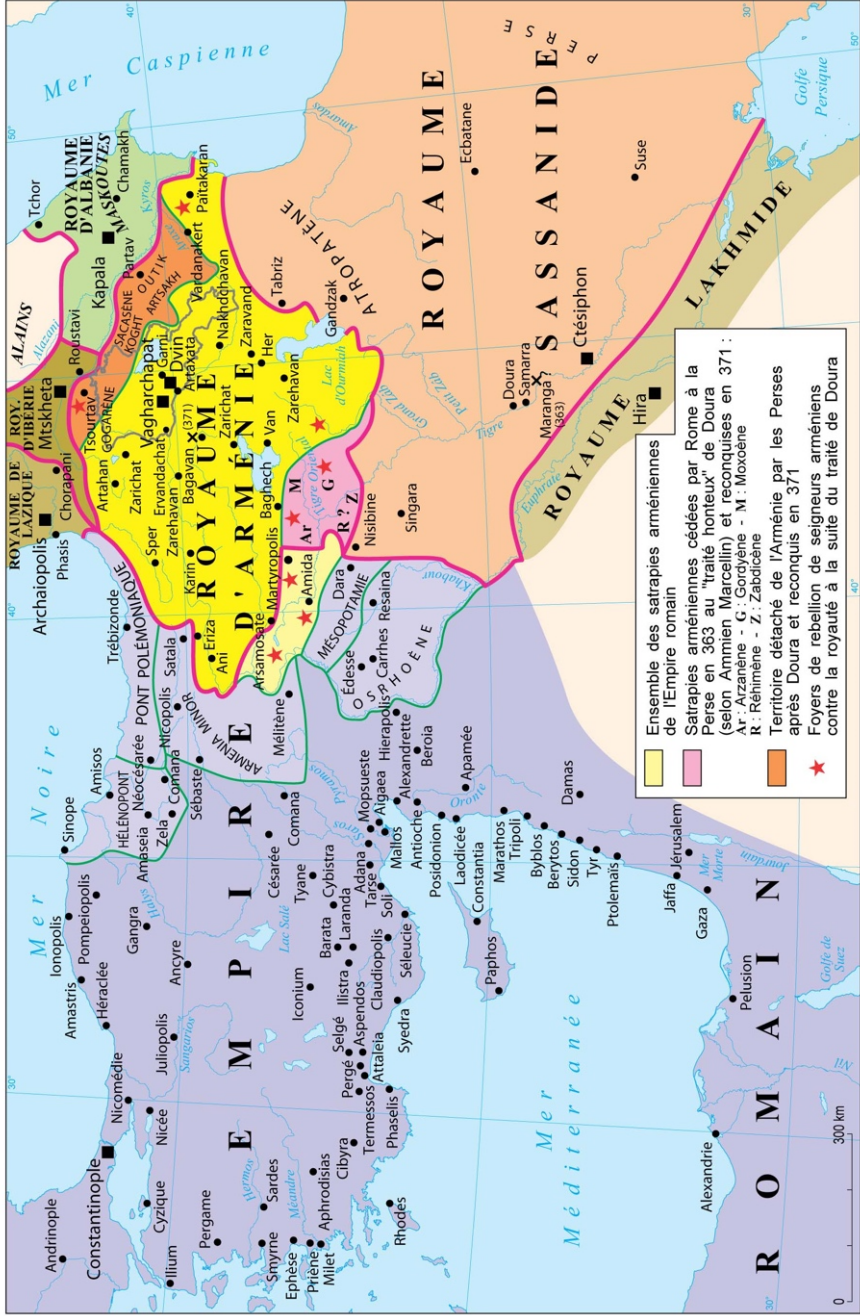
Le principal traité mettant un terme à la guerre fut le traité de Sèvres (10 août 1920), signé entre les Alliés et le gouvernement turc. Il confirmait l'indépendance d'une Grande Arménie et reconnaissait une province du Kurdistan. Les dispositions prises à l'égard de l'Arménie (à la suite des échanges entre Benoît XV, « le Pape de la Paix- », et le président Woodrow Wilson, les États-Unis d'Amérique devant assurer le mandat sur l'Arménie, échouèrent, le Sénat américain ayant refusé d'assurer ce mandat. Une éphémère république d'Arménie devait apparaître avec déjà des réalisations remarquables et toutes les caractéristiques d'un État viable, au témoignage du Père Poidebard, un jésuite, grand-oncle de notre confrère Hilaire Giron (et créateur de l'archéologie aérienne), qui, eu égard à ses qualités martiales, faisait office d'ambassadeur de France auprès de la jeune république. Notons que, pendant et après le génocide, les Arméniens combattent sur plusieurs fronts (en omettant les 10% d'Arméniens installés en France qui s'engagent dans l'armée de leur pays d'accueil)- : la Légion arménienne (1916-1921), créée par le colonel Louis Romieu, grand-oncle du Docteur Gilles Romieu, en Palestine et en Cilicie- ; l'armée de la république d'Arménie, principalement sur le front arméno-turc- ; le contingent arménien de la légion arméno-assyrienne, en Azerbaïdjan.

Les Arméniens furent encore « lâchés- » par l'Occident à Smyrne, lors du sac de la ville essentiellement grecque, mais aussi juive et arménienne. Futur fondateur de la république turque, le général Mustafa Kemal (1923-1938), s'acharnant particulièrement sur la communauté arménienne, paracheva le génocide. La ville qui revendique Homère fut incendiée sous l'œil passif des flottes alliées, qui avaient reçu l'ordre de rester neutres. Une toute jeune femme, portant dans ses bras une petite fille de quatre ans, courut désespérément vers les quais. Pour l'honneur des marins français, le commandant d'un de ces navires dépêcha une barque, sauvant ainsi la mère et l'enfant, dont la famille, restée sur place, fut déportée et massacrée. Cette petite fille devait être la mère du signataire de ces lignes.

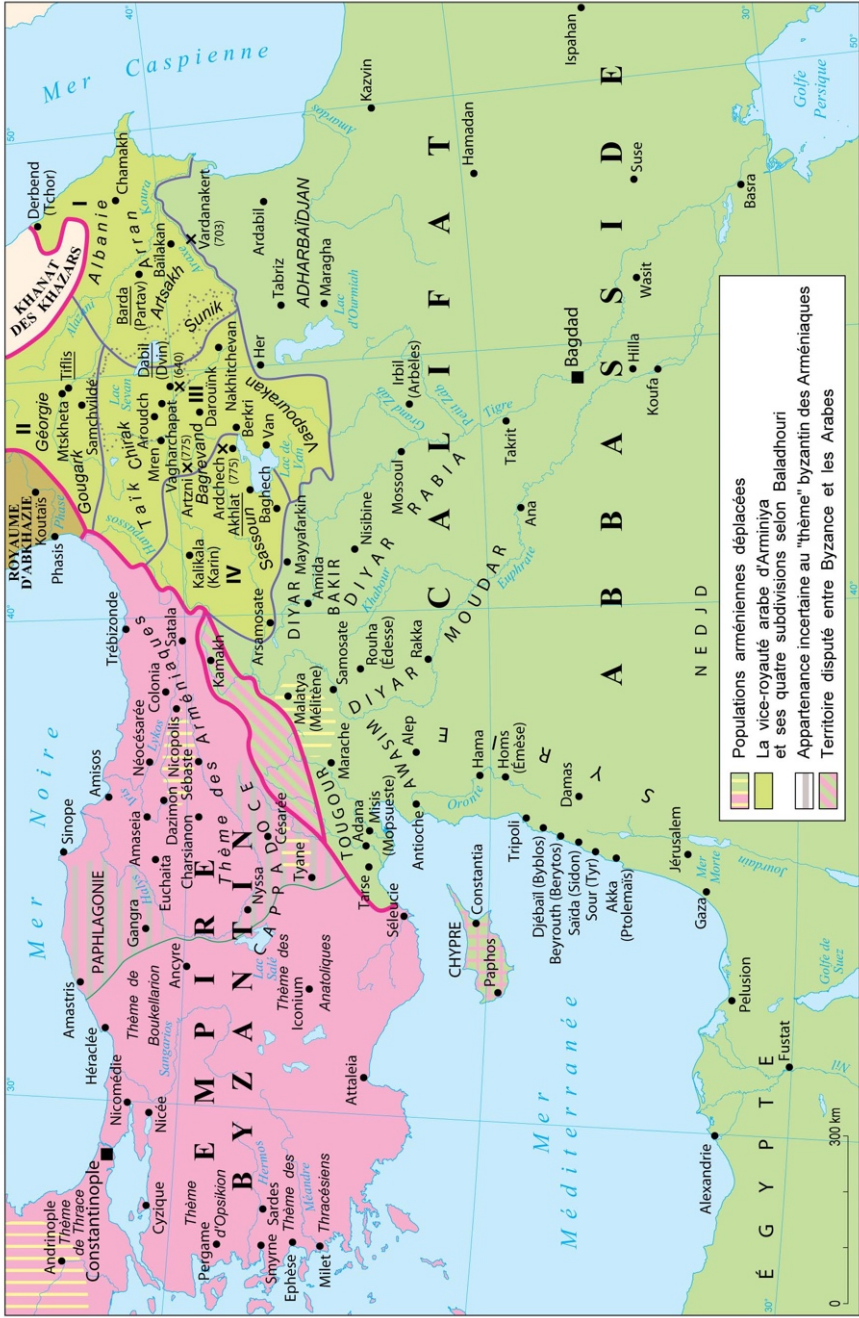
Le traité de Lausanne, dernier traité mettant fin à la Grande Guerre (24 juillet 1923), annulait le traité de Sèvres, instituait des échanges de populations, et, concernant les Arméniens, ne parlait plus que de respect des minorités. Les Occidentaux enterraient ainsi la Question arménienne. Autres victimes de Mustafa Kemal, peu avant sa mort (1938), les Kurdes, parmi lesquels il commit des massacres massifs. Certes, si les tribus kurdes avaient été instrumentalisées par les Jeunes-Turcs pendant le génocide des Arméniens, l'élite kurde d'aujourd'hui reconnaît ce rôle et fait front commun avec les Arméniens.

(voir les cartes ci-dessous)

À la mort du roi sassanide de Perse Sapor II



À l'avènement du calife abbasside Haroun al-Rachid



1914

À la veille de la Première Guerre mondiale

